



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Page : 1

Date de création : 01/12/2005

Date de révision : 25/01/2008

GUARD INDUSTRIE

GRAFFIGUARD® 2040



Xi - Irritant

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification du produit : Nettoyant anti-graffiti tout usage.
Usage : Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Identification de la société : **GUARD INDUSTRIE**
7 rue Gutenberg
93100 MONTREUIL - FRANCE
Tel : +33 (0)1.55.86.17.60
Fax : +33 (0)1.48.58.16.89
E-mail : awd@guardindustrie.fr

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Mode d'exposition dominant : Contact avec la peau et les yeux.
Symptômes liés à l'utilisation
- **Inhalation** : Irritant.
- **Contact avec la peau** : Irritant.
- **Contact avec les yeux** : Irritant.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Nom de la substance</u>	<u>Contenance</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° CE</u>	<u>N° index</u>	<u>Classification</u>
• N methyl 2-pyrrolidone	30%<c<40%	872-50-4	212-828-1		Xi: R36/38
• Sel de sodium de l'acide éthylène diamine tétracétique	1%<c<5%	64-02-8	200-573-9		Xn: R22, R36, R52/53
• Sulfate de mono(2-ethylhexyl), sel monosodique	c<5%	126-92-1	204-812-8		Xi: R38, R41

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours
- **Inhalation** : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- **Contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau pendant 15 minutes.
- **Contact avec les yeux** : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Consulter impérativement un ophtalmologue.
- **Ingestion** : Ne pas faire boire ou vomir. Recours immédiat à l'assistance médicale.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : Non combustible.
Risques spécifiques : Aucun.
Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures spéciales : Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Méthodes de nettoyage : Endigage, pompage et rinçage à l'eau. Récupération des déchets en fûts spécifiques et étiquetés, remise ensuite à un récupérateur agréé.
Précaution pour l'environnement : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières en utilisant du sable ou de la terre.

**GUARD INDUSTRIE**

GRAFFIGUARD® 2040

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Stockage	: Eviter toute exposition inutile. Eviter la chaleur. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Matériaux recommandés pour l'emballage : polyéthylène.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans les conditions normales d'utilisation prévues avec une ventilation adéquate.
Protection respiratoire	
Protection des mains	: Gants résistants aux produits chimiques (pvc, néoprène).
Protection de la peau	: Vêtements résistants aux agents chimiques. Prévoir à proximité des postes de travail un poste d'eau (douche et fontaine oculaire).
Protection des yeux	: Lunettes de protection à bords latéraux.
Hygiène industrielle	: L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20°C	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Légère.
pH	: 11 ± 0,5
Point d'ébullition [0C]	: Non mesuré.
Densité	: 1.050 g/cm3.
Solubilité dans l'eau [vol/vol]	: Totale.
Point d'éclair	: Non applicable.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité	: Stable dans les conditions normales. Mettre à l'abri de l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	: Sans objet.
Matières à éviter	: Sans objet.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion	: Aucune donnée.
En cas de contact avec la peau	: Irritation.
En cas de contact avec les yeux	: Irritation.
En cas d'inhalation	: Irritation.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.	
Ecotoxicité	: Cette préparation est non classée en application de la méthode conventionnelle d'évaluation des dangers pour l'environnement.
Mobilité	: Le produit est soluble dans l'eau.
Persistance/dégradabilité	: Aucune donnée.
Potentiel de bioaccumulation	: Pas de possibilité de bioaccumulation car produit hydrophile.
Effets nocifs divers	: Sans objet.

**GUARD INDUSTRIE**

GRAFFIGUARD® 2040

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

EXCÉDENTS OU DÉCHETS : Ne pas rejeter à l'égoût ou dans un milieu naturel. Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : détergents contenant des substances dangereuses, rubrique : 20 01 29*).

EMBALLAGES VIDES : Ne pas rejeter à l'égoût ou dans un milieu naturel. Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : emballages contaminés par des résidus de substances dangereuses, rubrique : 15 01 10*).

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU, UN/ID			
Désignation officielle			
Classe			
Groupe d'emballage			
Étiquette			
N° de code danger			

IMDG	Quantités limitées :	
-------------	----------------------	--

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis :
Avion passager et cargo :		
Avion cargo :		

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles : Xi : Irritant.

Phrases R : R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S : S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

16 AUTRES INFORMATIONS

Autres données : Formule déposée au centre anti-poisons de NANCY. Tél : 33(0)3.83.32.36.36.

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 25/01/08 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.